

A l'attention du Président,  
du bureau de l'APF

Toulouse, le 28 septembre 2015

Copie au CAPFD 31

**Objet : Réponses au courrier du 26 septembre du Président pour le CA APF**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du bureau de l'APF,

J'ai bien reçu par mail le courrier du 26 septembre du président pour le compte du CA de l'APF. Ainsi que le courrier recommandé AR du 21 septembre du bureau, auquel je répondrai bientôt.

**Je suis bien évidemment tout à fait d'accord pour échanger de vive voix avec les membres du bureau de l'APF, même si j'attends toujours des réponses écrites aux derniers messages des 2 et 11 septembre dernier.**

Cependant cela pose plusieurs problèmes.

D'une part, il ne m'est absolument pas possible d'organiser en 5 jours un voyage à Paris, d'autant que j'ai déjà des engagements locaux importants.

Surtout, je me permets de rappeler que c'est justement la nécessité de déplacement à Paris qui a motivé en premier lieu mon souhait de ne pas candidater au Conseil d'Administration en 2014. Qu'à plusieurs reprises, il m'a été proposé de participer à des réunions à Paris ainsi que dernièrement aux mobilisations du 27 mai et de juillet à Paris. Ce que j'ai décliné.

En effet, j'ai pris une fois l'avion en 2013 pour venir à Paris et je ne le referai pas tant que je n'aurai pas une solution me permettant de disposer immédiatement d'un fauteuil roulant électrique avec un positionnement adapté à mon état, au départ et à l'arrivée. Ce qui ne serait possible qu'en disposant de 2 fauteuils adaptés, l'un à Toulouse, et l'autre Paris (je ne disposerai de 2 fauteuils adaptés qu'en fin d'année). Je ne peux pas me permettre de rester plusieurs heures dans une chaise de transfert et un siège d'avion inadaptés, ni de risquer de la casse sur mon fauteuil pendant le voyage.

Ce qui m'oblige donc à voyager en train, sachant que le trajet en TGV prend environ 7 heures de Toulouse à Paris. Pour être présente le 1<sup>er</sup> octobre à 14 heures au siège de l'association, il me faudrait donc partir le mercredi 31 septembre pour ne revenir à Toulouse que dans la journée du vendredi 2 octobre. Mais il n'est pas possible de mobiliser une de mes auxiliaires de vie dans un délai aussi court, et pour 3 jours. Il y aurait peut-être une possibilité de rencontre le vendredi 9

octobre, qui me ferait partir de Toulouse le 8 pour rentrer le 10 mais c'est encore très incertain (ça dépendra des capacités de réponse de mon service d'auxiliaires de vie), il faudrait alors l'organiser dès demain, et sous réserve de la disponibilité de Sonia pour m'accompagner.

Donc, à moins que les membres du bureau puissent eux organiser leur déplacement dans ce bref délai, **la meilleure solution me semble être celle de la visioconférence**. Sachant que, sauf erreur de ma part, vous n'êtes pas équipés à ce jour pour cela, et nous non plus. Et que les solutions mises en œuvre à ce jour pour communiquer à distance ne permettent pas de le faire dans de bonnes conditions à plusieurs. Néanmoins, il existe des salles de visioconférence qu'il est possible de louer à l'heure ou à la journée dans des centres d'affaires, aussi bien à Paris qu'à Toulouse.

Donc si vous le souhaitez, nous pouvons tenter de nous organiser à Toulouse pour le 1<sup>er</sup> octobre, mais à partir de 17 heures car je suis prise avant. Je demanderai aussi à la Représentante suppléante du CAPFD 31 de participer.

Néanmoins, il serait souhaitable de clarifier maintenant l'objet précis et le but de cet échange, puisque le courrier du président parle d'une convocation qui intervient après l'envoi d'une lettre recommandée. Un tel formalisme interroge. S'il s'agit de renouer les fils du dialogue, je serais très heureuse de participer à cet échange, et s'il s'agit d'autre chose, merci de me le préciser.

D'autre part, Je compte dans les prochains jours vous apporter quelques réponses à la lettre recommandée du bureau en date du 21 septembre. Ceci après la lettre de réaction en date du 25 septembre des élus du CAPFD 31.

**Je reste donc pour l'instant prête à échanger avec les membres du bureau du CA mais dans des conditions adaptés.**

Et j'en profite pour renouveler mes demandes de réponses aux questions urgentes posées dans mes précédents écrits, et notamment sur la question très urgente du contentieux contre Habitat Toulouse, initié après l'accord de Pascale RIBES, vice-présidente. Sachant que le 12 octobre (et non le 1<sup>er</sup> octobre comme prévu initialement) j'ai une réunion à laquelle participera le président d'Habitat Toulouse et j'ai donc besoin d'avoir une position claire à cette date-là.

**Pour conclure, je serais très heureuse de trouver avec vous des solutions afin de restaurer un dialogue basé sur la confiance et le respect mutuel, dans l'intérêt des adhérents et usagers de l'APF et dans le respect des textes APF en vigueur.**

Dans l'attente, recevez mes salutations les plus cordiales.

Odile MAURIN  
Représentante Départementale

